À La Rochelle, le 06/11/2026

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Article 1 - Désignation des parties. Le propriétaire : Gérard Bonnet, domicilié : 16 rue Gambetta, 17000 La Rochelle. Le locataire : Claire Dupont, domicilié : 21 avenue de la République, 45000 Orléans.

Article 2 - Objet. Location saisonnière du logement meublé suivant : maison de pêcheur de quatre pièces, 7 rue du Port, 17000 La Rochelle. Équipements et mobilier mis à disposition : cuisine équipée (lave-vaisselle, four, réfrigérateur), lave-linge, wifi, trois chambres, linge de lit fourni, terrasse avec barbecue.

Article 3 - Séjour. Arrivée : 10/07/2027. Départ : 17/07/2027. Horaires : arrivée à partir de 16 h, départ avant 10 h. Nombre maximum de voyageurs : 6 personnes. La durée du séjour ne dépasse pas 90 jours consécutifs.

Article 4 - Prix. Prix total du séjour : 1 050,00 EUR pour sept nuits. Acompte versé à la réservation : 315,00 EUR (30 % du prix). Le solde est payable à l'arrivée des voyageurs, sauf accord contraire écrit. Taxe de séjour : en sus, à régler sur place selon le tarif communal.

Le ménage de fin de séjour est inclus dans le prix.

Article 5 - Dépôt de garantie. Montant du dépôt de garantie : 400,00 EUR, versé à l'arrivée et restitué après l'état des lieux de départ, déduction faite des dégradations constatées et justifiées.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis dans le logement.

Article 6 - Inventaire et état des lieux. Un inventaire des équipements et un état des lieux sont établis à l'arrivée et au départ des voyageurs.

Article 7 - Obligations déclaratives. Le propriétaire déclare la location en mairie. Si un voyageur n'a pas la nationalité française, une fiche individuelle de police est remplie et conservée six mois.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le propriétaire : Gérard Bonnet - Le locataire : Claire Du

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/bail/saisonnier/